

LE VIOLON

Paraît tous les samedis.

L'abonnement est de 50 cents par année, invariablement payable d'avance. Nous le vendons aux agents huit cents la douzaine.

Toutes communications doivent être adressées comme suit :

LE VIOLON,
45, Place Jacques-Cartier,
MONTRÉAL.

H. BERTHELOT, RÉDACTEUR.

MONTRÉAL, 19 FÉVRIER 1887



QUARTIER SAINT-JACQUES

Le programme de M. Dupuis dans le quartier St Jacques nous remémore les paroles de la chauve-souris de la fable : "Je suis souris, voyez mes pieds, je suis oiseau, voyez mes ailes."

Dans un paragraphe de son prospectus, M. Dupuis dit : "Mes opinions seront les miennes. Je compte exercer sur toutes questions mon jugement et mon expérience sans avoir recours à qui que ce soit pour dicter mes actes."

Dans une autre de ses adresses aux électeurs du quartier St Jacques il dit : "Sur ces questions de la plus haute importance, comme les autres du reste je me ferai un devoir rigoureux de me consulter, aussi souvent que possible, avec mes électeurs et de suivre leurs avis."

N'y a-t-il pas une contradiction assez pommée dans ces deux adresses ? Monsieur agira d'après ses propres opinions et monsieur agira d'après l'opinion de ses commettants. C'est là en blanc et noir.

L'idée de se présenter au conseil n'a pu germer dans le cerveau de M. Dupuis si elle n'y avait pas été jetée par l'échevin Beausoleil.

Le boniment de M. Dupuis promet aux électeurs municipaux plus de beurre que de pain.

M. Dupuis se vante de la fortune qu'il a acquise dans le commerce, pour garantir son indépendance. On la connaît celle-là. Le public n'ignore pas l'influence qu'à sur M. Dupuis certain échevin intéressé à son élection.

En attendant les électeurs voudraient avoir des explications sur le quart de whisky qui a été envoyé à Ste Julienne afin de réchauffer le patriotisme des habitants.

Les dernières informations reçues par le VIOLON disent que le fameux quart a été acheté chez MM. L. Chaput, fils et Cie., épiciers de gros, rue des Commissaires.

Ladébaûche se propose d'avoir une entrevue avec monsieur le curé de Ste Julienne pour éclaircir ce mystère. Il y a là une vilaine anguille sous roche. Electeurs du quartier St Jacques, tenez-vous la puce à l'oreille et ne vous laissez pas leurrer par les belles promesses qui vous seront faites au nom de M. Dupuis.

*Ajoutons que M. Dupuis comme homme public se propose d'être une espèce hermaprodite poussée à sa troisième puissance. Il est castor, national, conservateur, libéral. En voulez-vous la preuve ? Demandez-lui si dans la dernière élection de Montcalm, il n'a pas souscrit \$100 pour l'élection de Tailon pendant qu'il versait sa contribution dans le fond d'Écrement.

BIOGRAPHIES-ECLAIRS

Ce que l'on dira de nos contemporains au XXI^{ème} siècle.

(Suite.)

LEBLANC,

fils d'un shérif de Montréal, naquit vers 1842, et fut diplômé à 20 ans, par l'école normale Jacques-Cartier. Après avoir pratiqué la médecine avec succès à la Pointe Saint-Charles, il tenta fortune dans le commerce des plumes d'autruche. En 1874, il fut des officiers les plus zélés de la Saint-Jean Baptiste, et contribua puissamment au succès de la grande démonstration de ses compatriotes, le 24 juin de la même année. Il reprit la pratique de la médecine et devint un des dentistes les plus célèbres de Montréal. Aux élections de 1883, il fut élu député de Laval au parlement local. Les libéraux lui firent une guerre sans merci, et tentèrent vainement à plusieurs reprises, d'invalider son élection. Lorsque les conservateurs reprirent le pouvoir en 1888, il entra dans le ministère Tassé, avec le portefeuille de ministre des terres de la Couronne.

CHARBONNEAU

débuta comme journaliste et fut pendant longtemps attaché à la rédaction de *La Presse*. Doué d'un flair peu commun, il s'engagea dans la police de Montréal où, grâce à sa présence d'esprit, sa finesse d'intelligence, son activité et son intrépidité, il fut promu au grade de sergent, et ensuite à celui de détective. Pendant qu'il exerçait la profession de limier de la police, il s'était livré avec ardeur à l'étude du droit. Il laissa la police et entra au barreau. Il entra en société avec le sénateur Trudel, qui lança sa candidature dans le comté de Jacques-Cartier, en opposition à celle de Girouard, pendant les élections fédérales de 1887. Sa campagne électorale fut désastreuse. Il avait été battu par une majorité de 689 voix. Charbonneau renonça à la politique et pratiqua au barreau le reste de sa vie. Il s'est éteint en 1918, entouré de l'estime de ses compatriotes.

La canonisation du Grand Vicaire Trudel.

Parmi les événements les plus remarquables de la fin du XX^{ème} siècle consignés dans les annales de l'église, celui qui a le plus intéressé le Canada a été, sans contredit, la canonisation du rédacteur en chef de *l'Etendard*.

L'univers catholique fut ému, car c'était la première fois que la congrégation des rites se préparait à canoniser un journaliste.

L'initiative dans le mouvement avait été prise par une secte de neo-catholiques, imbue des principes les plus rigides, en matière de religion. Les membres de cette secte étaient connus sous le nom de castors et ils faisaient depuis plus d'un siècle une guerre implacable à la franc-maçonnerie et autres sociétés secrètes.

Après la mort de Pie X qui avait suivi la même politique que ses prédécesseurs, Léon XIII et Urbain IX, relativement aux doctrines promulguées dans le syllabus *Inter multas sollicitudines*, le trône pontifical fut occupé par Innocent XIV. Ce dernier pontife avait été successivement avocat consistorial, auditeur de rote, nonce au Manitoba et dataire de la légation du Canada. Pendant son séjour en Amérique il avait étudié les grandes questions religieuses et sociales qui agitaient le pays. Il s'était procuré une file complète de *l'Etendard*, le seul journal qui défendit de 1884 à 1888, les droits des catholiques menacés par les orangistes et les francs-maçons. La lecture des articles du Grand Vicaire Trudel le convainquit que les doctrines prêchées par ce dernier n'étaient rien moins qu'orthodoxes.

Lorsqu'on apprit à Rome la salutaire influence que Trudel avait exercée sur son

siècle, et les miracles qui s'étaient accomplis sur son tombeau, on commença les préparatifs de sa canonisation. Un procès en règle fut instruit à sa mémoire. Deux avocats dont l'un était dit *avocat de Dieu* l'autre *avocat du diable*, plaiderent l'un en sa faveur, et l'autre contre lui, devant la congrégation des rites.

Des mémoires savamment élaborés sur la vie et les œuvres de Trudel furent soumis à la cour romaine pour établir ses droits à la sainteté.

On prétendait que pendant sa vie le directeur de *l'Etendard* avait fait plusieurs miracles éclatants.

Il avait pendant plusieurs années fait récoltes miraculeuses de carottes dans des terres réputées comme les plus stériles.

Pendant un voyage à Paris, Trudel eut à subir les tentations de l'esprit malin qui se présenta sous la forme d'une jolie femme ayant nom Laura de Sartigny. Il réussit à sortir victorieux de l'embûche qui lui avait été tendue et ses amis pour commémorer le miracle, firent construire une petite chapelle expiatoire aux Folies Bergères, à l'endroit où Satan avait été déconfit.

Une source miraculeuse d'huile de castor jaillit quelques années après sa mort, du tertre sous lequel il avait été inhumé. Les carottes qui se cueillent encore aujourd'hui en cet endroit, ont des proportions réellement prodigieuses. Sur ses vieux jours, Trudel se livra tout entier aux pratiques de la dévotion, en compagnie de deux de ses amis, Savary et Beaugrand.

Il fonda avec ces derniers un monastère qui est resté en grand renom. Il exerça dans l'histoire dogmatique de l'église en Canada une influence sans pareille. Compositions savantes sur toutes les matières de la religion, de la philosophie et de la critique ; interprétation des décrets de Rome, réfutation des hérésies, composition du célèbre pamphlet sur les Chambres Hautes, tels étaient les délassements de sa vie de journaliste catholique. Il fut grand parmi les siens et son nom a été tenu en vénération depuis cent ans par tous les chrétiens d'Amérique.

L'avocat du diable eut à réfuter tous les arguments avec lesquels on avait étayé la requête pour la canonisation.

Il prétendit que Trudel s'était laissé aveugler par l'ambition et qu'il avait trahi ses amis politiques parce que ces derniers ne l'avaient pas nommé ministre.

Quant à la tentation des Folies Bergères, la version qui avait été donnée par l'avocat de Dieu n'était pas authentique. La tradition disait que le Grand Vicaire n'avait pas fait preuve d'assez d'énergie en cette circonstance et que ses amis avaient été grandement scandalisés.

Son syllabus conjugal contenait des clauses condamnées par la saine morale.

Plusieurs de ses écrits dans *l'Etendard* sentaient le fagot et devaient être un empêchement dirimant à la canonisation de leur auteur.

La cour ayant ouïe les deux parties fit droit aux conclusions de la requête.

Aujourd'hui le nom de St Trudel figure dans le calendrier romain comme confesseur.

Par un rescrit de la congrégation des rites, sa fête se célèbre le jour des Saints Innocents.

St Trudel est invoqué par les malades qui demandent le sommeil.

Plusieurs miracles se font encore près de sa tombe.

COUPS D'ARCHET

Entendu sur la rue Notre-Dame :

—Moi, je mouve au premier de mai. Je n'aime pas mes voisins.

—Parle donc français, on ne dit pas "mouver" mais "débagager."

Savez-vous pourquoi il n'y a pas eu de picote à Québec l'an dernier ? C'était parce que les gens de cette place étaient trop mesquins pour se payer ce luxe-là. Ils voulaient absolument que le gouvernement payât les frais d'un bureau de santé local.

On dit qu'il y a des Québécois qui aiment tant leur propre ville qu'ils vont fixer leur résidence à la Pointe Lévis, afin de mieux la contempler.

L'honorable M. Mercier, le premier de Québec, a refusé de prendre part aux plaisirs de notre Carnaval. Il a une excellente idée des sensations qu'il éprouverait s'il habitait le château de glace, lorsqu'il se voit entouré des Castors de l'école de M. Trudel. L'aspect de ces gens lui fige la moëlle dans les os.

Les citoyens et le conseil municipal d'Oldham, en Angleterre, ont voté une résolution à l'effet de ne pas observer le jubilé de la Reine, malgré le protêt du maire. Ce dernier a décidé qu'il observerait la fête quand même, dut-il être seul à la célébrer. Comme la balance du pouvoir est entre les mains des conseillers et des citoyens, la seule alternative du maire sera de se soûler tout seul comme un porte-faix.

Feu l'échevin Homier, dont les bons mots et la parcimonie appartiennent à l'histoire, nous racontait l'an dernier qu'il avait porté un bonnet de fourrure pendant vingt-deux ans. Trouvant que ce bonnet était devenu assez pelé pour être mis à la retraite, il résolut d'en acheter un neuf chez le même marchand qui lui avait vendu le premier.

Entrant dans le magasin, il dit en souriant :

—C'est encore moi !!!

Après avoir fait l'acquisition d'une nouvelle coiffure, il rencontre un ami et lui dit : Ma foi, je ne sais pas ce que le marchand a pensé de moi. Il a dû se dire : Qu'est-ce qu'il fait avec ses casques, cet homme-là ?

Nos lecteurs se rappellent que le printemps dernier, deux commissaires de licences ont refusé d'accorder à un aubergiste de la rue St Laurent, le privilège de vendre des boissons alcooliques, parce que ses mœurs laissaient beaucoup à désirer. Un commissaire plus complaisant a eu la faiblesse de signer la licence, malgré le protêt de ses confrères. Aujourd'hui il y a des citoyens assez jobards pour affixer leur nom au bas de la pétition de cet aubergiste pour un renouvellement de licence. Une crâne d'idée serait de faire rigoler nos lecteurs en publiant la liste de leurs noms. Quand on signe un document public de ce genre, on ne doit pas craindre de voir son nom livré à la publicité. Attendons encore une couple de semaines.

Ces pauvres yankees ont-ils été cruellement exploités pendant le carnaval !

Parmi les hôteliers qui taxaient les étrangers avec le plus de barbarie, il en est un qui mérite une mention particulière.

X... tient son établissement dans le centre de la ville, et la veille de l'ouverture du festival, il a donné des *monita secreta* à tous ses employés leur enjoignant de charger des prix fabuleux à tout Américain qui entretrait dans sa maison.

Le jour de l'attaque du palais de glace, un monsieur paie une consommation à deux de ses amis dans la buvette de l'hôtel de X... Le prix des trois verres était au maximum de 25 centins. Le client donne un billet d'un dollar que le commis jette avec sang-froid dans son tiroir en disant : C'est correct, monsieur.

De la monnaie, il n'était pas question de cela.

Le consommateur horripilé va trouver le maître de céans et lui dit :

—Vous me connaissez, monsieur X... Vous savez que je suis de Montréal. Voulez-vous avoir la bonté de venir m'identifier devant un de vos commis qui m'a pris pour un Américain, parce que je porte un chapeau de soie.

On se rend au comptoir, X... ordonne à son employé de remettre 75 centins de monnaie au client. Lorsque ce dernier fut parti X... lava la tête de son Ganymède et dit en manière d'épiméthion : Toi, si tu ne sais pas distinguer un Canadien d'un Américain, tu ne resteras pas longtemps à mon service.

Un taureau de cigare vient d'être mis en vente chez le vrai Brazeau ; il s'appelle El Toro, c'est le jumbo des cigares, il a le format in-folio, c'est le cigare éléphant valant 15 cents, vendu pour 10 cents. C'est le cigare éléphant, il n'y a pas de trompe. Le vrai Brazeau poussera la guerre jusqu'au bout ; tous les cigares domestiques, valant 10 cents, sont vendus pour 5 cents. N'oubliez pas la place, le vrai Brazeau est au No. 47 rue St. Laurent. C'est là où l'on achète les Crème de la Crème pour 5 cents, El Padre 5 cents, Cable 3 cents, Noisy Boys 3 cents, etc., etc.

Tous les articles de fumeurs sont réduits dans la même proportion.